



*Décision Président de la Communauté d'Agglomération  
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

**CULTURE ET ÉDUCATION POPULAIRE**

**CONSERVATOIRE COMMUNAUTAIRE - SIGNATURE D'UN CONTRAT DE PRESTATIONS  
ARTISTIQUES AVEC L'ASSOCIATION CAROLYN CARLSON COMPANY**

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane, souhaite mettre en place un projet artistique autour de la danse contemporaine à destination de l'ensemble des élèves des 2ème et 3ème cycle de danse contemporaine du Conservatoire communautaire,

Considérant que ce projet a pour but de permettre aux élèves d'aborder l'univers poétique et dansé de Carolyn CARLSON, danseuse, chorégraphe mais également poétesse et calligraphe,

Considérant que l'Association CAROLYN CARLSON COMPANY, qui se veut une ruche, un espace de créativité et de liberté au sein duquel s'entrelacent geste et pensée poétique, organise des interventions autour de la danse contemporaine,

Considérant que le contenu de ces interventions correspond à la programmation souhaitée par la Communauté d'Agglomération,

En application de l'article R.2122-3 du Code de la commande publique, il y a lieu de signer un contrat de prestations artistiques avec l'Association CAROLYN CARLSON COMPANY, dont le siège social se situe à PARIS (75003), 27 Rue Michel Le Comte, ayant pour objet la programmation d'une master class donnée par Céline Maufroid dans les locaux du Conservatoire-site danse de Béthune, à destination des élèves des 2ème et 3ème cycle de danse contemporaine du Conservatoire communautaire, et d'une conférence dansée dans le Foyer du Théâtre Municipal de Béthune avec la participation de Sara ORSELLI danseuse et Hélène de TALHOUET Docteur en histoire de l'art le samedi 13 avril 2024, et ce pour un montant de 2 336,40 € HT,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

**Le Président,**

**DECIDE** de signer un contrat de prestations artistiques avec l'Association CAROLYN CARLSON COMPANY, dont le siège social se situe à PARIS (75003), 27 Rue Michel Le Comte, ayant pour objet la programmation d'une master class dans les locaux du Conservatoire-

site danse de Béthune et d'une conférence dansée dans le Foyer du Théâtre Municipal de Béthune le samedi 13 avril 2024, et ce pour un montant de 2 336,40 € HT.

**PRECISE** que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

**INFORME** que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **4 AVR. 2024**

Par délégation du Président  
Le Vice-président délégué,



**DAGBERT Julien**

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le : **- 5 AVR. 2024**

Et de la publication le : **- 5 AVR. 2024**

Par délégation du Président  
Le Vice-président délégué,



**DAGBERT Julien**